

DÉLIBÉRATION N°DL20220169 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 28/10/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 18h54), Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19h15), Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 18h54)

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 19h15)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - PARTENARIAT AVEC ORANGE POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS NUMÉRIQUES

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mission de formation de l'Atelier numérique, la commune peut accueillir des partenaires de la commune et extérieurs.

Ainsi, la société ORANGE propose de réaliser plusieurs ateliers.

Elle se donne, en effet, pour ambition d'accompagner le grand public dans ses usages du numérique. Cette démarche vise à réduire la fracture numérique et répondre de façon efficace aux besoins de la population. Orange propose aux collectivités qui le souhaitent, des ateliers numériques gratuits, à destination des publics vulnérables autour des thèmes suivants :

- Protéger ses données personnelles,
- Découvrir les réseaux sociaux,
- Garder le contact avec ses proches avec WhatsApp,
- Découvrir Instagram,
- Débuter /Prendre en main son smartphone IOS,
- Débuter /Prendre en main son smartphone ANDROID.

Dans ce cadre, il est proposé de répondre favorablement à cette demande de partenariat par le biais d'une charte qui autorisera l'organisation de 6 ateliers, dans les thèmes précités et la mise à disposition gratuite de la salle de formation de l'atelier numérique (12 postes informatiques), aux jours et horaires définis avec les responsables de l'équipement.

Ces ateliers se dérouleront au cours du premier trimestre 2023. Ils s'adresseront à des groupes de 5 à 12 personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** les modalités pratiques et la charte proposée par ORANGE pour la mise en place d'ateliers en faveur de l'inclusion numérique, à l'Atelier numérique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce partenariat.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/11/2022



Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Publié le

The logo for SLO (Système de Liaison et d'Orientation) is displayed in blue and red.

ID : 042-214202079-20221107-DL20220169-DE

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne 14 novembre 2022